



Rue J.B Baillière - 60000 Beauvais

☎ 03.44.48.31.29

@ 60@se-unsa.org



DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CSA-SD DU 6 FEVRIER 2025

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA spécial départemental de l'Oise,

Cette commission Carte scolaire se tient dans un contexte budgétaire fragile et marqué par des annonces contrastées. L'annulation de la suppression de 4 000 postes d'enseignants, la création de 2 000 postes d'AESH et l'abandon des deux jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires constituent des évolutions positives.

Cependant, ces mesures demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins immenses de l'École et de ses personnels.

Pour l'UNSA Éducation, un changement de braquet est indispensable pour regagner la confiance et insuffler un souffle nouveau à notre système éducatif.

Pour notre département de l'Oise, 10 suppressions de postes sont prévues dans le premier degré. Nous ne pouvons que regretter cette décision, d'autant plus que la baisse démographique des effectifs élèves pourrait constituer une opportunité unique d'améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.

Il faut abandonner les mesures Attal, notamment le "Choc des savoirs", qui, loin de répondre aux besoins des élèves, conduit à une ségrégation scolaire préoccupante et porte atteinte aux valeurs républicaines de notre École.

Il est impératif que l'École reste un lieu de mixité sociale, d'égalité des chances et d'accès universel aux savoirs, sans distinction d'origine ou de milieu social.

Dans cette optique, pour l'UNSA Éducation, il est en outre nécessaire de réfléchir aux clefs de répartition des moyens afin qu'elles répondent aux véritables enjeux de notre système éducatif. La mixité sociale et scolaire, l'inclusion, l'avantage à l'enseignement public et laïc sont des priorités que revendique l'UNSA Education.

Les études récentes sur les indices de position sociale (IPS) montrent que, là où l'école privée participe à la ségrégation scolaire, les écoles et collèges publics assument l'éducation de tous.

L'UNSA Education dénonce depuis longtemps ce phénomène. Au nom d'une défense aveugle du principe de libre choix, la puissance publique a contribué à affaiblir son école. Les familles ont pourtant aussi le droit de pouvoir faire le choix de l'école publique pour leurs enfants.

Plutôt que de réduire les moyens, il serait pertinent de les maintenir :

- pour alléger les effectifs par classe, en se rapprochant des standards de l'OCDE,
- pour augmenter les moyens de remplacement
- poursuivre l'augmentation des temps de décharge des directeurs

Et pour l'école inclusive.



CSA-SD - Jeudi 6 février 2025



L'École inclusive reste un enjeu crucial. Les 2 000 postes supplémentaires d'AESH sont un premier pas, mais ne peuvent suffire. La formation de ces personnels doit aussi être repensée et étayée avec des stages pratiques sur le terrain. Pour répondre pleinement aux besoins des élèves en situation de handicap et à garantir des conditions de travail dignes pour ces personnels, il faut aussi des places en établissements spécialisés, des RASED complets, des infirmières, des psychologues, des médecins.

Dans l'Oise, nous sommes encore trop souvent confrontés à des situations où l'inclusion scolaire manque de moyens matériels et humains, engendrant souffrance et frustration pour les équipes éducatives, les familles et les enfants.

Ne fermer aucune classe, c'est aussi essayer de prendre en compte et de faire face à la problématique majeure vécue par nombre d'écoles publiques de notre département, celle des enfants à troubles du comportement.

Nous vous alertons régulièrement à ce sujet et nous répétons que rien que pour ce sujet majeur, il ne devrait y avoir aucune fermeture.

Pour l'UNSA Éducation, il est incompréhensible que cela ne soit pas pris en compte dans la dotation ministérielle, tant cette problématique est inquiétante et ce n'est sûrement pas en fermant des classes que la situation va s'améliorer. Il est indispensable de rappeler que les élèves à forts troubles du comportement sont majoritairement dans le public et que le privé peut, lui, les refuser.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la nécessité de redéfinir la carte de l'éducation prioritaire dans notre département. Certaines de nos écoles affichent des indices de position sociale (IPS) particulièrement bas, comparables à ceux des établissements classés en REP+. Pourtant, ces écoles ne bénéficient pas des moyens associés à ce classement. Il est urgent de reconsidérer le statut de ces écoles et d'envisager leur reclassement en éducation prioritaire, afin de leur octroyer les ressources nécessaires pour soutenir efficacement leurs élèves. Cette démarche s'inscrirait dans une politique éducative plus équitable, visant à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

Au-delà des chiffres, nous voulons rappeler que l'École a besoin d'une trajectoire claire et ambitieuse, concertée avec les partenaires sociaux. Si l'École est une priorité pour le gouvernement, il est temps de transformer les déclarations d'intention en actes concrets. Une politique éducative efficace doit allier des moyens renforcés à une vision à long terme, intégrant toutes les dimensions de la réussite éducative : effectifs, remplacement, formation initiale et continue, accompagnement spécialisé, et reconnaissance des personnels.

L'UNSA Éducation est convaincue que la baisse des effectifs élèves peut et doit être une chance pour notre système scolaire. Mais pour cela, il faut sortir d'une logique purement comptable et penser à l'intérêt général. Les personnels attendent des décisions justes et éclairées, qui répondent aux besoins concrets des écoles et des élèves de l'Oise.

Je vous remercie de votre attention.

L'Unsa Education de l'Oise